

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 AVRIL 2016 A 19 H 30

L'an 2016, le 11 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger POTEZ, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 7 avril 2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 7 avril 2016.

Présents : Mr Roger POTEZ, Maire, Mr Jean-Luc PECQUEUR, 1^{er} Adjoint, Monsieur Grégory DEVIS, 2^{ème} Adjoint, Mme Maryse WISSOCQ, 3^{ème} Adjointe, Mr Serge CHIVOT, Mr DRANCOURT Alain, Mme Murièle DET, Mr Jean-Michel GIVRY, Mme Véronique ROYER, Mme Laurence JOSSEE, Mr Didier LANCEL, Mr Bertrand BARBET, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées et pouvoirs:

Mme Laurence LAVOINE, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Roger POTEZ, Maire, pour la représenter et voter en ses lieu et place.

Mme Christine BOULOGNE, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand BARBET pour la représenter et voter en ses lieu et place.

Absent : Mr Michaël MACHAN.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Véronique ROYER.

- 1 **Installation d'un nouveau conseiller municipal dans ses fonctions suite au décès de Madame Danièle PICOT, 2ème Adjointe, en charge des Affaires Sociales ainsi que du service enfance et jeunesse.**

DELIBERATION

VU, le Code électoral ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-1 et R. 2121-2;

VU, la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral;

Considérant le décret d'application du 18 octobre 2013 ;

Considérant que les dispositions des articles R.2121-3 et R.2121-4, élevées au rang législatif, ont quant à elles été abrogées par ledit décret précité ;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, présents ou représentés, que pour faire suite au décès en date du 26 mars 2016 de Madame PICOT Danièle,

2^{ème} Adjointe, le Conseil Municipal ne se compose plus que de 14 membres. Afin de le ramener à son effectif légal de 15 membres, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale qu'il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral précité, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier membre de la liste élue lors des élections municipales de mars 2014.

Monsieur DRANCOURT Alain, né le 22 octobre 1958 à CROISILLES, domicilié à FEUCHY au n°72 de la rue de la Chapelle, venant dans l'ordre de cette liste, Monsieur le Maire propose de procéder immédiatement à son installation dans les fonctions de Conseiller Municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'installer Monsieur DRANCOURT Alain dans les fonctions de Conseiller Municipal.
- De procéder à la mise à jour du tableau des élus municipaux en exercice dans l'ordre qui suit :
 - M POTEZ Roger, Maire
 - M PECQUEUR Jean-Luc, 1^{er} Adjoint
 - M DEVIS Grégory, 3^{ème} Adjoint
 - Mme WISSOCQ Maryse, 4^{ème} Adjoint
 - M CHIVOT Serge, Conseiller Municipal
 - M DRANCOURT Alain, Conseiller Municipal
 - Mme DET Murièle, Conseillère Municipale
 - M GIVRY Jean-Michel, Conseiller Municipal
 - Mme ROYER Véronique, Conseillère Municipale
 - Mme JOSSEE Laurence, Conseillère Municipale
 - M LANCEL Didier, Conseiller Municipal
 - Mme LAVOINE Laurence, Conseillère Municipale
 - M MACHAN Michaël, Conseiller Municipal
 - Mme BOULOGNE Christine, Conseillère Municipale
 - M BARBET Bertrand, Conseiller Municipal

Résultats du vote : UNANIMITE

2 Vacance et devenir du poste de 2^{ème} Adjoint de la municipalité de FEUCHY.

DELIBERATION

VU, le Code électoral ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-1, L. 2122-10 et L.2122-17 ;

VU, la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral;

VU, le décret d'application du 18 octobre 2013 ;

VU, la délibération n°331.2014.12 en date du 30 mars 2014, portant création de quatre postes d'Adjoints au Maire ;

Considérant la vacance du poste de 2^{ème} Adjoint, du fait du décès en date du 26 mars 2016 de Madame PICOT Danièle ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée communale de se prononcer sur le devenir du poste d'Adjoint vacant, et propose de le supprimer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De procéder à un glissement simple de l'ordre du tableau qui avait été établi en mars 2014 et de prendre en considération le nouvel ordre des Adjoints au Maire en permettant à Monsieur DEVIS Grégory, qui était 3^{ème} adjoint de devenir 2^{ème} adjoint, et à Madame WISSOCQ Maryse, qui était 4^{ème} adjointe de devenir 3^{ème} adjointe.
- De supprimer le poste de 4^{ème} Adjoint, devenu de ce fait vacant, compte tenu du nouveau rang occupé par chacun des Adjoints susnommés.
- De mettre à jour le tableau des élus municipaux en exercice dans l'ordre suivant :

-Mr POTEZ Roger, Maire

-Mr PECQUEUR Jean-Luc, 1^{er} Adjoint

-Mr DEVIS Grégory, 2^{ème} Adjoint

-Mme WISSOCQ Maryse ,3^{ème} Adjointe

-Mr CHIVOT Serge, Conseiller Municipal

-Mr DRANCOURT Alain, Conseiller Municipal

-Mme DET Murièle, Conseillère Municipale

-Mr GIVRY Jean-Michel, Conseiller Municipal

-Mme ROYER Véronique, Conseillère Municipale

-Mme JOSSEE Laurence, Conseillère Municipale

-Mr LANCEL Didier, Conseiller Municipal

-Mme LAVOINE Laurence, Conseillère Municipale,

-Mr MACHAN Michaël, Conseiller Municipal

-Mme BOULOGNE Christine, Conseillère Municipale,

-Mr BARBET Bertrand, Conseiller Municipal

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

OBSERVATION :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il reprend à sa charge les affaires afférentes à l'enfance et à la jeunesse.

3 Modification du nombre de membres devant siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et nouvelle désignation de ceux-ci sans élection municipale complémentaire.

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, présents ou représentés, que les conseils d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus au sein du Conseil Municipal, et, pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire ; le Maire étant Président de droit du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée communale que par délibération n°331-2014-16 en date du 16/04/2014, 4 sièges avaient été fixés et quatre membres avaient été élus et désignés comme ci-après:

- Mme Danièle PICOT
- Mme Véronique ROYER
- Mme Laurence JOSSEE
- Mme Christine BOULOGNE

Suite au décès de Madame PICOT Danièle, 2^{ème} Adjointe, le poste de Vice-Présidente aux Affaires Sociales qu'elle occupait, est devenu par conséquent vacant. Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement en désignant au moins un nouveau membre. Cependant, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait nécessaire dans un premier temps de modifier le nombre de membres devant siéger au sein du CCAS en le portant à 5 au lieu de 4. En effet, Monsieur Alain DRANCOURT qui était membre du CCAS non élu, pourrait, s'il le souhaite, déposer candidature pour éventuellement devenir membre en sa qualité de Conseiller Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De modifier et de fixer à 5 le nombre des membres devant siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- De procéder à l'élection ainsi qu'à la nouvelle désignation de deux nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire précise que Mesdames Véronique ROYER, Laurence JOSSEE et Christine BOULOGNE restent, quant à elles, en fonction. Il est donc fait appel à candidature pour les deux personnes qui viendront compléter cette nouvelle liste.

Madame Maryse WISSOCQ et Monsieur Alain DRANCOURT sont candidats.

Il appartient désormais aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer et voter compte tenu de ces deux nouvelles candidatures. Madame DET Murièle et Monsieur DEVIS Grégory ont été désignés assesseurs du bureau.

Le dépouillement des votes qui s'est déroulé à bulletins secrets, a donné les résultats suivants :

- Nombre de présents : 14
- Nombre de votants : 14
- Nombre de bulletins blancs : 2

Madame Maryse WISSOCQ et Monsieur Alain DRANCOURT ont été élus dans leur nouvelle fonction en obtenant 12 voix « Pour ».

Compte tenu de ces éléments, la nouvelle liste des membres élus au conseil municipal devant siéger au sein du CCAS sont :

- Mme Maryse WISSOCQ
- Mme Véronique ROYER
- Mme Laurence JOSSEE
- Mme Christine BOULOGNE
- Mr Alain DRANCOURT

DIT : qu'il conviendra au Président du CCAS de désigner lors d'une prochaine séance du conseil d'administration, cinq membres non élus.

Résultats du vote : MAJORITE

Pour : 12

Blancs : 2

4 Approbation du compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal en date du 22 décembre 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'approbation du compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal en date 21 mars 2016. Il demande aux conseillers municipaux, présents ou représentés, s'il y a des observations éventuelles ?

Il n'y en a pas. Le compte rendu de la réunion ordinaire en date du 21 mars 2016 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

OBSERVATION

Monsieur DRANCOURT Alain, ne faisant pas parti du conseil municipal lors de la réunion du 21 mars 2016, ne participe pas au vote.

5 Etude et vote du compte de Gestion 2015 de Monsieur le Comptable du Trésor.

DELIBERATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryse WISSOCQ, 3^{ème} Adjointe, en charge des finances et des budgets, qui va commenter le compte de gestion 2015 de Monsieur le Comptable du Trésor, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes prévues (Budget primitif et DM 2015)	1 549 073.53 €
Recettes perçues (année 2015)	1 281 696.70 €
Dépenses prévues (Budget primitif et DM 2015)	1 549 073.53 €
Dépenses réalisées (année 2015)	1 156 236.15 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014	382 849.48 €
Soit un excédent de fonctionnement 2015	<u>508 310.03 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes prévues (Budget primitif et DM 2015)	293 869.72 €
Recettes perçues (année 2015)	92 359.34 €
Dépenses prévues (Budget primitif et DM 2015)	293 869.72 €
Dépenses réalisées (année 2015)	165 360.98 €
Excédent d'investissement reporté 2014	7 267.83 €
Soit un déficit d'investissement 2015	<u>- 65 733.81 €</u>

Madame WISSOCQ Maryse précise qu'il faut ajouter à cette somme les restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à la somme de **108 050 €**. Elle rappelle aux membres présents qu'il s'agit des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31 décembre 2015.

Soit un résultat de clôture 2015 excédentaire de 442 576.22 € (pour les deux sections).

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	<u>108 050,00 €</u>
Besoin d'autofinancement en section d'investissement article 1068	<u>173 783.81 €</u>

Compte tenu de ces éléments et s'il n'y a pas d'observation particulière, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte de gestion 2015 de Monsieur le Comptable du Trésor.

Résultats du vote : MAJORITE

Pour : 12

Abstentions : 2 de Monsieur BARBET Bertrand et Mme BOULOGNE Christine

Contre : 0

6 Etude et vote du compte administratif 2015 de Monsieur le Maire.

DELIBERATION

Monsieur Roger POTEZ, Maire, quitte la séance et donne la présidence à Madame Maryse WISSOCQ, Maire-Adjointe en charge des finances et des budgets, qui précise à l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2015 de Monsieur le Maire, est identique au compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor, précédemment étudié et voté au titre du même exercice budgétaire.

Pour ces motifs, Madame Maryse WISSOCQ demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 de Monsieur le Maire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 de Monsieur le Maire.

Résultats du vote : MAJORITE

Pour : 11

Abstentions : 2 de Monsieur BARBET Bertrand et Mme BOULOGNE Christine

Contre : 0

7 Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2015.

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose d'affecter pour l'année 2016, les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'affecter pour l'année 2016, les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2015, comme ci-après :
 - **Au Compte 001** : Déficit d'investissement reporté de : **65 733.81 €**
 - **Au Compte 002** : Excédent de fonctionnement reporté : **334 526.22 €**

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

8 Etude et vote des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2016.

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents ou représentés qu'il convient, conformément à l'article 1636 du Code Général des Impôts, de fixer le montant des taux qui seront appliqués aux trois taxes directes locales pour l'année 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, des membres présents ou représentés,

DECIDE,

- de retenir et voter les taux proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2016, comme ci-après :

Taux de TAXE D'HABITATION	12.40 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	18,45 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	40.35 %

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : MAJORITE

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2 de Monsieur BARBET Bertrand et Mme BOULOGNE Christine

9 Etude et vote du Budget Primitif de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 et propose de retenir les chiffres suivants, étudiés après concertation des membres de la commission des finances.

Le Budget Primitif 2016 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	395 350,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	778 200,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	00,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	13 075.09 €
Chapitre 023 (OS)	Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
Chapitre 042 (OS)	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 189.13 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	109 700,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 300,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 502 814.22 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	334 526.22 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	100 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes directes	59 300,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	880 433,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	123 555,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	00,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 502 814.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	12 100,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	240 100,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	3 583.55 €
Chapitre 001	Solde négatif d'exécution de la section d'investissement reporté	65 733.81 €
	RESTES A REALISER 2015	108 050,00 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	429 567.36 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 021 (OS)	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	10 676.92 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	43 917.50 €
Chapitre 040 (OS)	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 189.13 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	173 783.81 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	429 567,36 €

Monsieur le Maire précise que le Budget Primitif 2016 est équilibré en DEPENSES et en RECETTES, tant en section de FONCTIONNEMENT qu'en section d'INVESTISSEMENT.

Résultats du vote : MAJORITE

Pour : 11

Abstentions : 2 de Monsieur BARBET Bertrand et Mme BOULOGNE Christine

Contre : 0

10 Etude et vote des subventions attribuées pour l'année 2016 aux associations.

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux, présents ou représentés, qu'après étude des 12 dossiers réceptionnés en mairie, la commission des finances a décidé de proposer l'attribution de subventions aux associations suivantes pour l'année 2016. Il précise que les associations qui ne se sont pas manifestées n'ont pu prétendre à aucune subvention.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que les élus faisant partie du bureau d'une association, ne prendront pas part au vote qui concernera l'association dont ils sont membres. C'est le cas notamment pour Messieurs Serge CHIVOT et Alain DRANCOURT, membres du COFF. Par contre, il est précisé qu'ils participeront aux autres votes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De procéder aux votes et d'allouer à chaque association, les subventions reprises comme ci-après pour l'année 2016 pour un montant global s'élevant à 6 160 euros :

<u>Associations concernées</u>	<u>Montants alloués</u>
Union Féminine	400 €
A.P.E.L	480 €
Anciens Combattants	300 €
COFF	400 €
Rencontres et Amitié	1 000 €
US FEUCHY Football	2 000 €
Patchwork	60 €
Keepit Country	240 €
DDEN	500 €
Le Javelot Club	480 €
LA BOCCIA, le moteur d'une vie	0 €
L' association handisport LADAPT CAMBRAI	300 €

Détail des résultats des votes :

Pour l'Union Féminine :

Résultats du vote : unanimité

Pour l'A.P.E.L :

Résultats du vote : unanimité

Pour les Anciens Combattants :

Résultats du vote : unanimité

Pour le COFF:

Résultats du vote : unanimité

Messieurs Serge CHIVOT et Monsieur Alain DRANCOURT, membres de l'association n'ont pas participé au vote.

Pour « Rencontres et Amitié »:

Résultats du vote : unanimité

Pour l'US FOOTBALL FEUCHY:

Résultats du vote : unanimité

Pour l'association « Patchwork »:

Résultats du vote : unanimité

Pour l'association « Keepit Country » :

Résultats du vote : unanimité

Pour l'association « DDEN » :

Résultats du vote : unanimité

Pour Le Javelot Club :

Résultats du vote : unanimité

Pour l'association « La BOCCIA, le moteur d'une vie » :

Résultats du vote : unanimité

Pour l'association handisport LADAPT CAMBRAI:

Résultats du vote : unanimité

DIT: que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours.

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

11 Création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{ère} classe, à temps complet.

DELIBERATION

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux, présents ou représentés, que l'avancement de grade est un mode de progression au sein d'un même cadre d'emplois. Il explique que pour bénéficier d'un avancement de grade, l'agent doit remplir certaines conditions telles que l'ancienneté, la détention d'un certain échelon ou la réussite à un examen professionnel.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'un agent de la filière culturelle remplit les conditions susvisées et peut donc prétendre à un avancement au grade supérieur, après saisine et avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du PAS-DE-CALAIS.

Pour ces motifs, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C), afin de permettre la nomination de cet agent qui en a d'ailleurs formulé la demande par écrit en date du 5 avril dernier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De créer au 1^{er} juin 2016, un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{ère} classe, à temps complet (catégorie C).
- D'autoriser Monsieur le Maire, à prendre et à signer l'arrêté de nomination dans son nouveau cadre d'emploi de l'agent concerné.
- De supprimer le poste d'Assistant Territorial du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C), créé par délibération du conseil municipal n°331.04.25 en date du 27 mai 2004.
- De modifier à compter de cette date, le tableau des effectifs budgétaires de la collectivité.

DIT : que crédits budgétaires nécessaires à la création de ce poste seront inscrits au Chapitre 012 du budget communal de l'exercice correspondant.

DIT : que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

12 Demande de subvention auprès du ministère de l'intérieur au titre de l'intérieur au titre de la Réserve Parlementaire 2016, pour le projet d'équipement mobilier visant à la restructuration de la médiathèque municipale.

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux, présents ou représentés, qu'il devient nécessaire de procéder à la restructuration de la médiathèque municipale.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale qu'il y a lieu de changer une partie de l'équipement mobilier de la médiathèque afin :

- D'aménager et restructurer les espaces « adultes, adolescents et enfants » ;

- D'améliorer l'espace d'accueil pour davantage de convivialité ;
- De garantir aux usagers un meilleur accès aux collections ;
- De permettre la réorganisation des collections ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de ce projet d'investissement, la collectivité peut solliciter auprès du ministère de l'intérieur, une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'approuver le projet d'équipement mobilier visant à la restructuration de la médiathèque municipale, s'élevant à un montant global estimatif de 16 093.47 euros HT.
- D'autoriser, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Madame la Députée au titre de la réserve parlementaire 2016.
- De fournir un dossier composé des pièces sollicitées, précisant les modalités de financement de cette opération.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'instruction dudit dossier.

DIT: que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal de l'exercice correspondant.

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

A 21 h00, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Publicité :

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
Roger POTEZ.

FONCTIONS	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES
1 ^{er} ADJOINT	Mr PECQUEUR Jean-Luc.	
2 ^{ème} ADJOINT	Mr DEVIS Grégory.	
3 ^{ème} ADJOINTE	Mme WISSOCQ Maryse.	
CONSEILLER	Mr CHIVOT Serge.	
CONSEILLER	Mr Alain DRANCOURT.	
CONSEILLERE	Mme DET Murièle,	
CONSEILLER	Mr GIVRY Jean-Michel.	
CONSEILLERE	Mme ROYER Véronique.	
CONSEILLERE	Mme JOSSEE Laurence.	
CONSEILLER	Mr LANCEL Didier.	
CONSEILLER	Mme LAVOINE Laurence, absente excusée, pouvoir à Mr Roger POTEZ.	Roger POTEZ
CONSEILLER	Mr MACHAN Michaël,	Absent
CONSEILLERE	Mme BOULOGNE Christine, absente excusée, pouvoir à Mr Bertrand BARBET.	Bertrand BARBET
CONSEILLER	Mr BARBET Bertrand,	

INDEX CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS :

N°	<u>Date de la séance</u>	<u>Objets</u>
331-2016-05	11/04/2016	Installation d'un nouveau conseiller municipal dans ses fonctions suite au décès de Madame Danièle PICOT, 2 ^{ème} Adjointe en charge des Affaires Sociales ainsi que du service enfance et jeunesse.
331-2016-06	11/04/2016	Vacance et devenir du poste de 2 ^{ème} Adjoint de la municipalité de FEUCHY.
331-2016-07	11/04/2016	Modification du nombre de membres devant siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et nouvelle désignation de ceux-ci sans élection municipale complémentaire.
331-2016-08	11/04/2016	Etude et vote du compte de Gestion 2015 de Monsieur le Comptable du Trésor.
331-2016-09	11/04/2016	Etude et vote du compte administratif 2015 de Monsieur le Maire.
331-2016-10	11/04/2016	Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2015.
331-2016-11	11/04/2016	Etude et vote des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2016.
331-2016-12	11/04/2016	Etude et vote des subventions attribuées pour l'année 2016 aux associations.
331-2016-13	11/04/2016	Création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1 ^{ère} classe, à temps complet.
331-2016-14	11/04/2016	Demande de subvention auprès du ministère de l'intérieur au titre de la Réserve Parlementaire 2016, pour le projet d'équipement mobilier visant à la restructuration de la médiathèque municipale.